



*Par courriel seulement*

Le 7 mars 2024

N/R : 4191-15-B098-7

Madame Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140 Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Réponse d'Environnement et Changement climatique Canada à la question no. 6 de la deuxième série de questions complémentaires soumises par la commission d'enquête portant sur le Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré**

Madame St-Gelais,

Vous trouverez ci-dessous la réponse à la question no.6 qui nous a été transmise le 28 février 2024 lors de la deuxième série de questions complémentaires.

**6. Veuillez répondre à la question d'Alexandre Richard posée en séance publique du 6 février 2024 :**

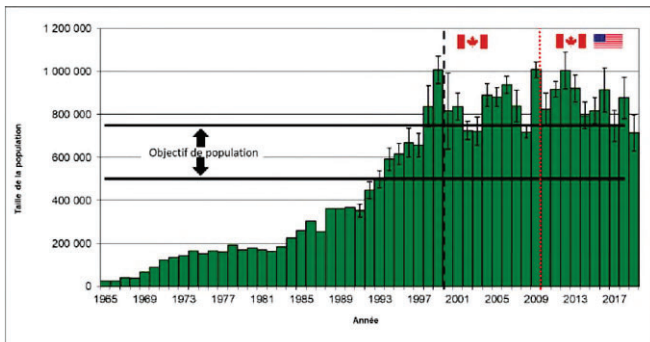
**a. Compte tenu de la hauteur des éoliennes ainsi que des vibrations, bruits et autres nuisances qu'il pourrait générer, le parc éolien des Neiges – secteur sud, serait-il susceptible de modifier les habitudes de migration des grandes oies blanches dont l'observation est courue et prisée sur la Côte-de-Beaupré et la réserve faunique du Cap-Tourmente ?**

Afin de répondre à cette question, une mise en contexte s'avère utile. La réponse d'ECCE sera donc présentée en deux volets, soit une mise en contexte sur la Grande Oie des neiges (GON), puis la réponse spécifique à la question.

### **Mise en contexte sur la dynamique de la population de la GON depuis 1970**

La Réserve nationale de faune du Cap Tourmente (RNFCT) a été créée en 1978 par Environnement et Changement climatique Canada (ECCE) pour protéger le marais à scirpe d'Amérique, qui était alors la principale source de nourriture de la Grande Oie des neiges durant sa migration. À cette époque, la population de GON était estimée entre 150 000 à 200 000 oies.

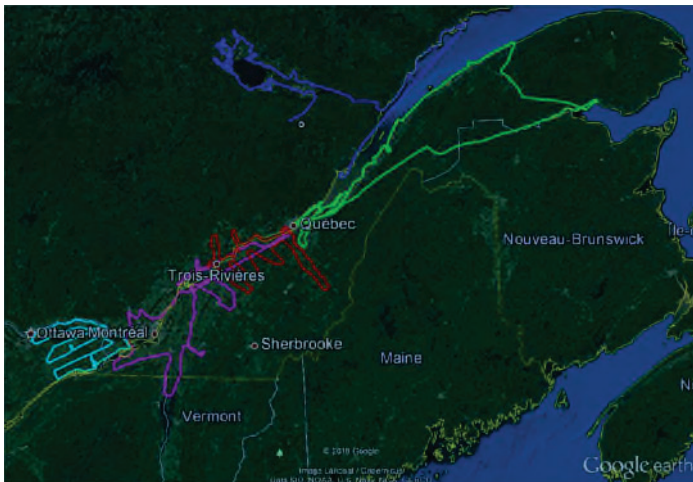
Au fil des ans, la population de GON a connu une hausse accrue, qui l'a menée à un million d'individus au tournant des années 1990 (Figure 1).



Source : Service canadien de la faune (ECCC), 2022

**Figure 1** : Taille de la population de la Grande Oie des neiges de 1965 à 2019

Cette hausse de la population a poussé la GON à fréquenter d'autres sources de nourriture, dont les champs agricoles. De nos jours, lors de la migration printanière au Québec, les oies fréquentent le corridor du Fleuve Saint-Laurent de façon beaucoup plus élargie qu'auparavant, de l'Outaouais jusqu'au Bas-Saint-Laurent et la Baie des Chaleurs, ainsi qu'au Lac Saint-Jean. Par conséquent, l'inventaire aérien printanier du Service canadien de la faune (SCF) d'ECCC couvre maintenant un secteur plus vaste que le traditionnel secteur Cap-Tourmente – Montmagny, occupé dans les années 1970 - 1980 (Figure 2).



Source : Service canadien de la faune (ECCC), 2022

**Figure 2** : Trajet couvert par les 5 avions nécessaires à l'inventaire printanier de la GON

### Réponse d'ECCC à la question 6

Il est difficile pour ECCC de se prononcer sans équivoque sur cette question étant donné que le SCF ne possède pas de données précises pour la zone d'étude et qu'il est question d'une

modification comportementale possible dans le temps (transposition dans le futur). ECCC peut toutefois fournir les connaissances et hypothèses suivantes afin de guider la réflexion. En outre, un programme de suivi des habitudes de migration de la GON dans le secteur à l'étude, instauré par l'initiateur, pourrait permettre de valider certaines de ces hypothèses et d'évaluer les impacts que pourrait avoir le projet éolien sur l'espèce.

Durant la halte migratoire printanière, les oies se nourrissent dans les champs et le marais à scirpe de la RNFCT et se reposent plus au large sur le fleuve. En général, elles effectuent ces déplacements locaux entre les aires d'alimentation et les aires de repos à de plus faibles altitudes que lors des déplacements migratoires. Ces déplacements locaux ne s'effectuent pas en direction du futur parc éolien des Neiges, mais restent dans les basses-terres et en bordure du fleuve sur le secteur de la RNFCT.

Lorsque les oies quittent définitivement la RNFCT et prennent leur envol vers leurs aires de nidification situées plus au nord, elles doivent prendre de l'altitude pour effectuer la traversée du massif montagneux des Laurentides. Sans connaître l'altitude exacte de vol des oies à ce moment (celle-ci est variable, mais généralement en deçà de 600 m), ces dernières attendent habituellement de bonnes conditions météorologiques pour effectuer ces longs vols (p. ex. direction des vents, force des vents, altitude élevée de la couverture nuageuse), de sorte qu'il est permis de croire qu'elles pourront voler au-dessus des éoliennes. Une exception à cette prémisse pourrait être que les oies entreprennent un vol vers le nord dans des conditions sous optimales (par ex. une couverture nuageuse basse), mais cette situation s'avère d'ordinaire peu probable.

Au moment de la migration d'automne vers la RNFCT, les oies arriveront principalement du nord, de sorte qu'elles seront déjà au-dessus du massif Laurentien pour ensuite descendre dans les basses-terres. Si les conditions de visibilité sont bonnes, ce qui est généralement le cas quand les oies effectuent de longs vols, elles devraient voir les éoliennes et pouvoir les éviter.

Par ailleurs, les trajets migratoires des oiseaux au fil des ans sont dynamiques et non statiques. Comme il a été écrit dans la mise en contexte, la migration actuelle des oies ne ressemble plus du tout à ce qu'elle était dans les années 1970. La RNFCT n'est déjà plus aussi fréquentée par la GON qu'elle ne l'était à l'époque. Compte tenu de la présence du marais à scirpe dans la RNFCT, une source traditionnelle de nourriture pour les oies, il appert qu'elles devraient continuer à fréquenter l'endroit, mais dans une proportion qui pourrait être différente de ce qu'elle était et de ce qu'elle est actuellement, et cela, avec ou sans le parc éolien des Neiges.

Reconnaissant la capacité d'adaptation des oies, elles devraient pouvoir s'adapter à la présence d'un éventuel parc éolien sur le massif Laurentien. Il nous semble donc peu probable que le parc éolien des Neiges soit susceptible de modifier, à lui seul, les habitudes de migration des GON. Tel qu'il est présenté, ECCC est d'avis que l'éventuel parc ne formerait pas une barrière complète entre les montagnes et les basses-terres, de sorte qu'il y aurait de la marge de manœuvre pour les oies de passer plus à l'ouest ou plus à l'est du parc (voir les flèches en rouge sur la Figure 3 ci-dessous). Comme mentionné plus haut, un programme de suivi des habitudes de migration de la GON dans le secteur à l'étude, instauré par l'initiateur, permettrait de valider les hypothèses émises et de vérifier la justesse de l'évaluation des effets du projet sur l'espèce.



Source : Pesca Environnement, 2022 (modifiée par ECCC avec les flèches rouges)

**Figure 3** : Possibilités qu'auront vraisemblablement les oies de contourner, au besoin, le parc éolien des Neiges, lors de leurs migrations de longues distances

Veillez agréer, Madame St-Gelais, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Louis Breton**

Signature numérique de Louis Breton  
Date : 2024.03.07 16:26:36 -05'00'

Louis Breton,  
Gestionnaire de la section des évaluations environnementales, DAPE-Qc, ECCC

c.c. Sheldon Jordan, Directeur régional intérimaire, Service canadien de la faune (SCF-QC), ECCC  
Éric Vachon, Directeur régional, Direction des activités de protection de l'environnement, DAPE-Qc, ECCC